



Bureau de vote n°.....

FORMULAIRE L

COMMUNE de:

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2012

Récépissé.

Remise de l'enveloppe au Président de bureau de vote conformément à l'article 17, §3, de la loi du 11 avril 1994 sur le vote automatisé.

Le (la) soussigné(e) (nom, prénom)

déclare avoir reçu de M, Mme, (nom, prénom),

président du bureau principal :

- une enveloppe pour le bureau de vote N° (en chiffres)

Celle-ci contient :

- une enveloppe scellée contenant les éléments de sécurité (à ouvrir plus tard en présence de bureau de vote constitué) ;
- une enveloppe scellée matelassée contenant les supports mémoires : 1 original et 1 copie (à ouvrir plus tard en présence du bureau de vote constitué) ;
- une enveloppe destinée à contenir les votes de références ;
- une enveloppe destinée à contenir les cartes de votes annulées et les cartes de votes dont le vote à été déclaré nul ;
- deux enveloppes vides matelassées, destinées à contenir les supports mémoires après le scrutin ;
- un récépissé ;
- une enveloppe vide destinée à contenir le procès-verbal ;
- une enveloppe vide destinée à contenir les listes de pointage ;
- une enveloppe vide destinée à contenir le formulaire en vue du paiement des jetons de présence.
- une enveloppe vide destinée à contenir les lettres de désignation de témoins

Fait à, le | | | . | | | . 20| | |.

Signature du président du bureau de vote,

Signature du président du bureau principal,

Établi en deux exemplaires¹.

¹ Le Président du bureau de vote conserve un exemplaire. L'autre exemplaire reste chez le président du bureau principal.